Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le 10/10/2024
ID : 014-241400415-20241002-D100_270924-DE

AVENANT n°1 - Convention constitutive d'un groupement pour une co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un Ecoparc sur la commune de Saint-Arnoult

OBJET DE L'AVENANT

Considérant qu'un groupement de commandes, ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement de la Co-maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre, puis de marchés à procédure adaptée de travaux comprenant les missions connexes associées pour la réalisation du projet, a été constitué entre la Ville de Deauville et le Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, par convention en date du 13 juin 2023.

Considérant que la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie a été désignée comme le coordonnateur de ce groupement. Ce dernier assume notamment le suivi du projet, de la définition du besoin, à la procédure de passation, jusqu'à l'exécution des travaux.

Considérant que la Convention susvisée détermine les dépenses afférentes à la mise en œuvre de ce projet qui sont prises en charge par les membres du groupement en fonction d'une clef de répartition.

Considérant qu'il est nécessaire de modifier cette clef de répartition par voie d'avenant, conformément à l'article 10 de ladite Convention.

Il est convenu et décidé ce qui suit entre :

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, représentée par son Président, Monsieur Philippe AUGIER dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020,

d'une part,

La Commune de Deauville, représentée par son 1er Adjoint au Maire, Monsieur Guillaume CAPARD, dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal du 05/04/2023

d'autre part,

ARTICLE 1ER – MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 « DESCRIPTION DU PROJET »

Le septième alinéa de l'article 3 est supprimé.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 « DISPOSITIONS FINANCIERES »

Le troisième alinéa de l'article 7 est modifié comme suit :

Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le 10/10/2024
ID : 014-241400415-20241002-D100_270924-DE

Les factures en euros toutes taxes comprises seront prises en charge par les [illegible] en fonction de la clé de répartition suivante :

Objet de la dépense	**Communauté de communes Cœur Côte Fleurie**	**Commune de Deauville**
Répartition de la facturation des missions communes - Facturation 100% à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie (Avec refacturation à 50 % par la 4CF à la ville de Deauville)		
Indemnités concours restreint de maîtrise d'œuvre	100%	
Contrôle technique et mission HAND + Mission SSI	100%	
Études géotechniques	100%	
Mission CSPS	100%	
Assurances	100%	
Frais divers (repro, publication BOAMP, panneau PC, huissier éventuel…)	100%	
Bâtiments (principal et stockages) + parking PL + paddocks + anneau de galop (clôture, piste et espace vert central) + raccordement des bâtiments aux réseaux (assainissement, eau potable, électricité et fibres) – Facturation 100% Ville de Deauville		
Études de maîtrise d'œuvre	0 %	100 %
Diagnostic amiante et plomb préalable à la démolition	0 %	100 %
Travaux	0 %	100 %
Parc (y compris mobiliers, jeux et supports pédagogiques) + parking VL (dont bornes de rechargement) + Parvis d'accès (compris les espaces extérieurs autour des bâtiments) + raccordement réseau électrique de l'éclairage extérieur + gestion eaux pluviales et travaux RD – Facturation 100% Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie		
Études de maîtrise d'œuvre, compris les missions suivantes : - OPC parc et bâtiments - Autorisations urbanisme - Autorisations environnementales - Bilan carbone - Étude acoustique	100 %	0 %
Étude de trafics	100 %	0 %
Etude de fonctionnalité des zones humides (proportionnée aux impacts)	100 %	0 %
Accompagnement hydrogéologue (Ecotone)	100 %	0 %
Études topographiques	100 %	0 %
Travaux	100 %	0 %
Suivi annuel faune flore du site	100 %	0 %

Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le 10/10/2024
ID : 014-241400415-20241002-D100_270924-DE

Fait à Deauville, le / / ,

Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie,
Coordonnateur du groupement
de co-maîtrise d'ouvrage,

Philippe AUGIER
Président

Commune de Deauville,
Membre du groupement
de co-maîtrise d'ouvrage,

Guillaume CAPARD
1er Adjoint au Maire